

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULZET**  
**Séance du MERCREDI 11 JANVIER 2023**

Présents : MM. Nicolas CHOLLET, Jean-François HUMBERT, Bernard FONCELLE, Alain JACQUET, Gérard MARTIN, Philippe TIAUD, Bernard TOUREAUX, Mmes Sylvie BOYER, Valérie JACQUET, Clémence VARIN-HUMBERT  
Absents : Stéphanne MEUNIER donne pouvoir à Jean-François HUMBERT.

Monsieur Philippe TIAUD a été élu secrétaire de séance.

Deux points ont été rajouté à l'ordre du jour : LE RIFSEEP et le RSU, à l'unanimité les élus acceptent l'ajout.

**PREAMBULE : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION**

Monsieur le Maire propose de valider le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2022, expédié à tous les membres. A l'unanimité et sans remarque, le procès-verbal est approuvé.

**Point N°1 : Rapport social unique.**

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport social unique qui est adopté à l'unanimité. Ce document fera l'objet d'une publication en mairie.

**Point N°2 : Régime indemnitaire de fonctions, sujétions et expertises professionnelles des agents.**

La mise en place du régime indemnitaire de fonctions, sujétions et expertises professionnelles des agents est adoptée à l'unanimité.

**Point N°3 : Travaux de voirie.**

Le conseil valide à l'unanimité la réalisation des travaux de voirie pour lesquels un devis a déjà été réalisé. Monsieur Gérard MARTIN convoquera la commission concernée pour la réalisation de deux devis supplémentaires.

**Point N°4 : Aménagements au cimetière**

Le conseil valide à l'unanimité l'achat et l'installation d'un second colombarium qui sera installé au nouveau cimetière.  
Le conseil valide à l'unanimité l'achat et l'installation d'un monument permettant la pose de plaque d'identification des défunts dans le jardin du souvenir.  
Le conseil valide à l'unanimité l'achat et l'installation de cuves de récupération d'eau. Ces cuves, approvisionnées par l'eau de pluie ou les employés communaux, éviteront de s'acquitter de l'abonnement pour la consommation et de la taxe d'assainissement.  
Les devis relatifs à ces installations sont en cours de réalisation.

**Point N°5 : Demande de subvention du Comité des Fêtes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention de **210 euros** au Comité des Fêtes. Cette somme représentant la moitié de la facture des jouets pour le Noël des enfants de la commune.

**Point N°6 : Destruction des nids de frelons asiatiques**

Vu l'impact sur l'environnement et la dangerosité des frelons asiatiques.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de souscrire un contrat avec une entreprise spécialisée dans la destruction des espèces nuisibles. La municipalité prendra financièrement en charge la totalité du coût pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de la commune.  
Les habitants devront simplement aviser le secrétariat de mairie de la présence d'un tel nid sur leur propriété.

**Point N°7 : Union Sportive Saulzet - Escurolles**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé en mairie par Monsieur Frédéric LAVIALLE, Président de l'union sportive Saulzet – Escurolles, confirmant la mise en sommeil du club de football et la création d'une équipe de vétérans non inscrite en championnat. Monsieur Frédéric LAVIALLE demande que la subvention communale auparavant allouée soit reconduite.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suspendre la subvention accordée à l'association actuellement en sommeil.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que le terrain de football continuera d'être entretenu afin que l'équipe de vétérans puisse en disposer.  
Concernant la jouissance du local communal, mis à disposition de l'US-SE :  
Gérard MARTIN, Bernard TOUREAUX, Alain JACQUET et Philippe TIAUD votent pour que l'association conserve le local jusqu'à la fin de la période de « sommeil ».  
Nicolas CHOLLET s'abstient.  
Bernard FONCELLE, Sylvie BOYER, Valérie JACQUET, Clémence VARIN-HUMBERT et Jean-François HUMBERT (2 voix) votent pour que la commune reprenne possession du local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que l'US-SE devra restituer le local communal initialement mis à sa disposition. Les modalités seront fixées par Monsieur le Maire et le Président de l'association.

#### **Point N°8 : Eclairage public**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la suppression de l'éclairage public au stade de football. Cette décision ne concerne pas l'installation pour l'éclairage du terrain.

#### **Point N°9 : Questions diverses**

- Jean-François HUMBERT informe le conseil :
  - de la réalisation d'un WC public proche du réfectoire de l'école dans le cadre de la voie verte. Un autre WC public pourra être réalisé derrière la maison des associations.
  - Le dossier des travaux du mur de soutènement est en cours d'achèvement.
  - Retour sur la réunion entre les maires et les maitresses concernant le problème du RPI avec la commune d'Escurolles, celle-ci s'est bien passé. Contrairement à la réunion avec les élus d'Escurolles où s'est rendu Jean-François HUMBERT en tant que président du SIVOS. Les élus d'Escurolles ont été virulents, restent butés et campent sur leur position.
- Par la voie de Gérard MARTIN, le Conseil Municipal est informé d'un projet de travaux dans la salle polyvalente. Il est envisagé de réaliser une ouverture dans le mur du local servant à stocker les tables et les chaises pour créer un coin bar ouvrant sur la salle. La faisabilité du projet par nos employés communaux et le coût d'une telle opération vont être étudiés.
- Philippe TIAUD propose de sonoriser la salle polyvalente. Il va faire établir des devis pour l'achat du matériel nécessaire.
- Jean-François HUMBERT informe le Conseil Municipal qu'une opération de don du sang va être réalisée le jeudi 6 avril 2023 à la salle polyvalente. Un courrier va être adressé à la Présidente de Gym Forme et Plaisir pour l'informer de l'indisponibilité de la salle à cette date.
- Nicolas CHOLLET informe le Conseil Municipal que deux lampadaires destinés à l'éclairage public sont défectueux dans la rue de l'Ancien Lavoir. Le secrétariat de mairie informera le SDE de ces pannes.

#### Urbanisme

6 PC favorable  
2 PC en instance

1 DP favorable  
2 DP en instance

#### Cahier de doléances

RAS

Fin de la séance à 22h45.